

## Stage obligatoire, L3 Psychologie

### Les attendus :

- 30 demi-journées (105 heures)
- Un stage d'observation dont le tuteur / la tutrice n'est pas obligatoirement un.e psychologue
- Le stage doit être réalisé entre octobre 2022 et mai-juin 2023
- Le stage doit faire l'objet d'une convention comportant une annexe pédagogique validées et signées par un.e enseignant.e référent.e de l'Institut de Psychologie avant l'entrée sur le lieu de stage
- Suivi pédagogique du stage individuel ou en groupe tout au long de l'année universitaire
- Un **rapport de stage de 10 pages** (hors sommaire, bibliographie et annexes) doit être rendu à votre enseignant.e référent.e au plus tard le 22 mai 2023 12h, pour la session 1 et le 26 juin 2023 12h, pour la session 2.  
**Attention, au moment du dépôt du rapport, le stage doit être réalisé au moins à 75%, ce qui représente près de 80 heures effectives de stage.**
- A la fin du stage, **une attestation** rédigée sur papier à entête et signée par le/la professionnel.le encadrant.e (ou tuteur de stage) précisant le nombre d'heures effectives de stage, doit être transmise à l'enseignant.e référent.e de votre UE stage.

L'inscription pédagogique au stage se fera au semestre 6, mais vous pouvez commencer vos stages dans le courant du semestre 5 (une fois que la convention signée par toutes les parties).

Chaque étudiant.e choisit une mention dans laquelle il ou elle souhaite travailler sur son stage. Les mentions sont :

- Psychologie sociale, du travail et des organisations (PSTO)
- Psychologie clinique, psychopathologie clinique psychanalytique
- Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé
- Psychologie de l'éducation et de la formation
- Psychologie (Neuropsychologie et Psychologie cognitive)

Les mentions PSTO et Psychologie clinique, Psychopathologie clinique psychanalytique n'acceptent pas les stages en libéral. Le tuteur de stage ne doit pas obligatoirement être un psychologue. Tout établissement de santé, éducatif ou accueillant du public en difficulté (psychologique ou sociale) peut être terrain de stage.

En PSTO, toute organisation de travail peut être terrain de stage.

La Mention Psychologie (Neuropsychologie et psychologie cognitive) accepte des stages en lien avec l'étude du fonctionnement cognitif humain normal ou déficitaire. Il peut s'agir

d'un stage dans un établissement hospitalier, de soin, de rééducation et/ou de prévention, un laboratoire de recherche public ou privé, une entreprise publique ou privée, une structure associative... Le tuteur de stage peut être un.e psychologue spécialisé.e en psychologie cognitive ou en neuropsychologie, un.e chercheur.se, un.e consultant.e, un.e chef.fe de projet ou un.e formateur.rice travaillant sur la cognition humaine et titulaire d'une formation universitaire (niveau master 2 ou doctorat) dans le champ de la psychologie cognitive, de la neuropsychologie, des sciences cognitives ou des neurosciences et exerçant dans ce domaine.

**Signature de la convention :**

1. Connectez-vous sur Pstages avec votre login et mot de passe du BV: via le web etu / Rubrique « études » / pavé « tout sur les stages » / pavé « gestion des conventions et offres de stage ».

Si votre lieu de stage n'est pas référencé sur l'application, pensez à remplir avec l'entreprise la « fiche de renseignement pour convention de stage » afin de disposer des informations indispensables pour saisir la convention.

En cas de difficultés adressez-vous à : [pstage\\_etu@univ-lyon2.fr](mailto:pstage_etu@univ-lyon2.fr)

2. Une fois effectué, le secrétariat de scolarité valide votre convention de stage en ligne. Vous pouvez alors l'imprimer en 3 exemplaires (accompagnée de l'annexe pédagogique, de la responsabilité civile professionnelle et d'une attestation de stage vierge).

3. Faites remplir les 3 exemplaires sur votre lieu de stage.

4. Faites signer les 3 exemplaires par votre enseignant.e référent.e (détails ci-dessous)

5. Rapportez vos 3 exemplaires, avec les pièces demandées (la photocopie de votre assurance Responsabilité civile est obligatoire) au secrétariat de L3 pour qu'ils soient signés par la Directrice de l'Institut de Psychologie (par délégation de la Présidente de l'Université).

6. Venez rechercher 2 exemplaires (un pour votre lieu de stage et un pour vous) au secrétariat de la L3 environ une semaine après les avoir déposés (ou laissez des enveloppes timbrées libellées à votre adresse si vous préférez un envoi postal)

Pour chaque mention, **les enseignant.es-référent.es à contacter**, une fois le stage trouvé :

- Psychologie sociale, du travail et des organisations (PSTO) : Emilie Vayre [emilie.vayre@univ-lyon2.fr](mailto:emilie.vayre@univ-lyon2.fr)
- Psychologie clinique, psychopathologie clinique psychanalytique : Eric Jacquet [Eric.Jacquet@univ-lyon2.fr](mailto:Eric.Jacquet@univ-lyon2.fr) ; Tamara Guenoun [Tamara.Guenoun@univ-lyon2.fr](mailto:Tamara.Guenoun@univ-lyon2.fr) ; Lila Mitsopoulou [a.mitsopoulou-sonta@univ-lyon2.fr](mailto:a.mitsopoulou-sonta@univ-lyon2.fr) ; Anne-Claire Dobrzynski [ac.dobrzynski@laposte.net](mailto:ac.dobrzynski@laposte.net)
- Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé : Remy Potier [r.potier@univ-lyon2.fr](mailto:r.potier@univ-lyon2.fr)

- Psychologie de l'éducation et de la formation : Nicolas Baltenneck [nicolas.baltenneck@univ-lyon2.fr](mailto:nicolas.baltenneck@univ-lyon2.fr) et/ou Marion Griot [m.griot@univ-lyon2.fr](mailto:m.griot@univ-lyon2.fr)
- Psychologie (Psychologie Cognitive et Neuropsychologie) : Pascale Colliot [pascale.colliot@univ-lyon2.fr](mailto:pascale.colliot@univ-lyon2.fr)

Les enseignant.es référent.es de mention valident les stages et adressent chaque étudiant.e à un.e collègue enseignant.e-référent.e qui signera la convention, suivra l'étudiant.e pendant toute la durée du stage et le.la guidera dans la réalisation de son rapport de stage.

Pour la mention Psychologie clinique, psychopathologie clinique psychanalytique, les enseignant.es-référent.es signent la convention de stage, mais ce seront des chargés de TD qui accompagneront les étudiants en tutorat. Les modalités d'inscription dans les groupes de tutorat vous seront précisées prochainement.